



L'émancipation a 17 ans et demi

Par **claudia032**, le **02/01/2009 à 05:02**

alors voila moi j'ai un gros problème j'aimerais savoir combien de temps prend la procédure pour l'émancipation en sachant que j'ai 17 ans et demi mais que je suis obligé de partir de chez moi à cause de mon père et de toute ma famille car ils ne sont pas au courant que je sort avec l'ex de ma sœur, si bien sûr ma mère et quelque amie alors voila combien de temps? pouvez vous répondre assez vite s.v.p.merci de votre compréhension et bonne année à tous

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009 à 09:12**

Bonjour,
Vous ne dites jamais bonjour en arrivant quelque part ? Moi, si !
L'émancipation ne peut se faire qu'avec l'accord du mineur mais aussi avec l'accord des 2 parents investis de l'autorité parentale, donc l'accord de votre père sera indispensable. Cela peut être rapide comme prendre plusieurs mois ou, dans plusieurs mois, vous serez majeure ?

Par **claudia032**, le **02/01/2009 à 13:00**

vous avez raison excuser moi c'est vrai que j'aurais pu dire bonjour
bonjour j'aimerais savoir ce que lui risque comme peine si on s'en va et qu'on nous ne retrouve pas avant la majorité puisque la peine est toujours la même si on nous retrouve une fois que je suis majeur?

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **13:03**

A quelle peine faites-vous allusion ? Vous fugez, OK, mais est-ce qu'une fugue entraîne une sanction pénale ? pas sûr. C'est un problème entre vous et vos parents.

Par **claudia032**, le **02/01/2009** à **13:11**

oui c sure mais j'aimerais savoir ce qu'il risque par rapport a la loi ? je précise en sachant que c moi qui veut partir ac lui? que risque t'il si on vient a ce faire attrppé esqu'il risque de la prison si moi je précise que c moi qui veut partir lui va me suivre mais c moi merci pour tous

Par **Hina1**, le **08/02/2011** à **14:30**

Bonjour rn rnJ'ai 17ans et demi et je me suis fait émanciper rnPour répondre plus précisément a ta demande claudia l'émancipation est rapide mais tu doit avoir l'accord d'un de tes parents tu n'est donc pas obliger d'avoir l'accord des deux parents mais attention suite a ta demande d'émancipation t'amèneras devant un juge des tutelles, c'est lui qui prendra la décision, il te faudra lui expliquer exactement pourquoi tu veut te faire émancipé car le juge peut refusé ta demande si ton motif n'est pas asser valable, a mon avis je ne crois pas que le juge accepteras ta demande si C pour une histoire d'amour sa être dût mais je te souhainte bonne chance!!

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **14:45**

Si vous allez vivre chez un majeur, le dit majeur risque la prison. Le mineur ne risque rien, sauf se faire ramener chez lui par la police.